

ANNONCES LÉGALES*Journal habilité par
arrêté préfectoral de
la Seine Maritime***VENTES JUDICIAIRES****SCP CARUCCI-GOLLIOT-BOWN-
OLLAGNIER-MADELAIN-MORIN**
Huissiers de justice
9-11, rue Jeanne-d'Arc - 76000 ROUEN

LISTE DESCRIPTIVE & PHOTOS sur notre site : www.huissierrouen.com
LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020
A 15 h 00 à SAINT-AUBIN-DE-CRETOT (76190) - 771, route de Caudebec, après li-
quidation judiciaire de la SARL GARAGE PATRY :
MATERIEL DE GARAGE
MOBILIER : bureau - fauteuil sur roulettes - ordinateur APPLE - 2 fauteuils en skaï -
 armoire classeur métal.
MATERIEL : pont mécanique 4 colonnes RAVIGLIONI - pont 2 colonnes RAVIGLIONI -
 nettoyeur haute pression ALTO - balayuse électrique CLARKE - sècheur à infrarouge -
 2 néons d'éclairage manuels - poste à souder FACOM - démonte-pneus CORGHI - équi-
 libreuse de roues MULLER - machine à clim BOSCH ACS 500 - poste de vidange - règle
 phare FACOM - cric de fosse - opacimètre LUCAS - analyseur de gaz BOSCH - 3 valises
 TOYOTA, CLIP RENAULT, SPX - canon à air chaud SOVELOR - centrale de ponçage OHIA
 - lot outillage à main - servante d'atelier FACOM avec outillage - 5 armoires vestiaires
 métalliques - 11 enrôleurs - 2 Boosters - étagère métallique - et divers.
VENTES ET VISITES : 1 personne pour 4 m², pas d'accompagnants et masque obligatoire.
 Respect des consignes sanitaires COVID-19.
 Enlèvement des lots sous 2 semaines maximum.
 Ventes au comptant. Frais judiciaires TTC 14.40 %. Paiement espèces jusqu'à 1.000 €
 ou CB. Visite 1/2 heure avant la vente. Rens. à l'étude au 02.79.02.12.96 ou courriel
 etude@huissier-rouen.com

ENQUÊTES PUBLIQUES**COMMUNAUTE URBAINE
LE HAVRE SEINE METROPOLE****2^{ème} AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
RELATIVE AU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME
REVISE D'OUADALLE**

Par arrêté n° 20200149 du 17/08/2020, le Président de la Communauté urbaine Le
 Havre Seine Métropole a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur les dispositions
 du projet de plan local d'urbanisme (PLU) révisé d'Oudalle arrêté par le conseil commu-
 nautaire du 19 décembre 2019.
Cette enquête se déroulera du mercredi 9 septembre 2020 (9h) au vendredi 9
octobre 2020 inclus (17h), soit une durée de 31 jours.
 A cet effet, le Tribunal Administratif de Rouen a désigné Monsieur Jean-Bernard BEHETS
 en qualité de commissaire-enquêteur.
 Pendant l'enquête, les pièces du dossier d'enquête et les registres d'enquête, seront
 tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture :
 - à l'hôtel de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, du lundi au vendredi
 de 8h à 18h (situé au 19 rue Georges Braque, 76600 Le Havre jusqu'au 17 septembre
 inclus et au 30 rue Richelieu, 76600 Le Havre à partir du 20 septembre 2020),
 - à la mairie d'Oudalle, le lundi et mardi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h, le mercredi de
 9h à 12h, le jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h, le vendredi de 8h à 12h et de 13h30
 à 16h.
 Le dossier d'enquête sera également consultable :
 - sur un poste informatique mis à disposition aux mêmes jours et heures à l'hôtel de
 la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole,
 - sur les sites internet de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole
 (lehavreseinemetropole.fr) et de la mairie d'Oudalle (oudalle.fr).
 Le public pourra prendre connaissance du dossier et transmettre ses observations et
 propositions :
 - en les consignants sur les registres d'enquête,
 - ou en les adressant par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur du projet de plan
 local d'urbanisme (PLU) révisé d'Oudalle : Le Havre Seine Métropole (direction urba-
 nisme, habitat et affaires immobilière) 19 rue Georges Braque 76085 Le Havre Cedex,
 jusqu'au 18 septembre inclus et au 30 rue Richelieu, 76600 Le Havre à partir du 21
 septembre 2020 ;
 - ou en les envoyant à l'adresse e-mail suivante : pluoudalle@lehavremetro.fr
 En outre, le commissaire enquêteur assure trois permanences afin de recevoir les ob-
 servations du public à la mairie d'Oudalle, aux jours et heures ci-dessous :
- le mercredi 9 septembre 2020, de 9h à 12h,
- le samedi 19 septembre 2020, de 9h à 12h,
- le vendredi 9 octobre 2020, de 14h à 17h.
 Compte-tenu de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, des mesures particu-
 lières sont demandées au public :
 - Privilégier la consultation du dossier et la transmission d'observations par voie dé-
 matérielisée ;
 - Respect des mesures de distanciation sociale ;
 - Désinfection des mains avant d'accéder à la salle de permanence ;
 - Port du masque obligatoire ;
 - Apporter un stylo personnel.
 Le commissaire enquêteur, lors de ses permanences, se réserve le droit de refuser
 l'accès à toute personne présentant des symptômes (fièvre, respiration difficile, toux,...)
 ou ne respectant pas les mesures de sécurité sanitaire.
 La révision du PLU a conduit à réaliser une évaluation environnementale consultable
 dans le rapport de présentation du dossier d'enquête publique du projet de PLU arrêté.
 A l'issue de l'enquête, le projet de plan local d'urbanisme révisé, éventuellement modifié
 pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier ainsi que des observations et
 propositions du public et du commissaire-enquêteur, sera soumis à l'approbation du
 conseil communautaire de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.

**COMMUNAUTE URBAINE
LE HAVRE SEINE METROPOLE****2^{ème} AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
RELATIVE AU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME
D'HEUQUEVILLE**

Par arrêté n° 20200151 du 17/08/2020, le Président de la Communauté urbaine Le
 Havre Seine Métropole a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur les dispositions
 du projet de plan local d'urbanisme (PLU) d'Heuqueville arrêté par le conseil commu-
 nautaire du 19 décembre 2019.
Cette enquête se déroulera du mercredi 9 septembre 2020 (15h) au samedi 10
octobre 2020 inclus (12h), soit une durée de 32 jours.
 A cet effet, le Tribunal Administratif de Rouen a désigné Monsieur Bernard LOUIS en
 qualité de commissaire-enquêteur.
 Pendant l'enquête, les pièces du dossier d'enquête et les registres d'enquête, seront
 déposés et tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture :
 - à l'hôtel de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, du lundi au vendredi
 de 8h à 18h (situé au 19 rue Georges Braque, 76600 Le Havre jusqu'au 17 septembre
 inclus et au 30 rue Richelieu, 76600 Le Havre à partir du 20 septembre 2020),
 - à la mairie d'Heuqueville, le mardi de 9h à 12h, le mercredi de 17h à 18h30 et le jeudi
 de 14h à 16h.
 Le dossier d'enquête sera également consultable :
 - sur un poste informatique mis à disposition aux mêmes jours et heures à l'hôtel de
 la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole,
 - sur les sites internet de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole
 (lehavreseinemetropole.fr) et de la mairie d'Heuqueville (heuqueville.fr).
 Le public pourra prendre connaissance du dossier et transmettre ses observations et
 propositions :
 - en les consignants sur les registres d'enquête,
 - ou en les adressant par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur du projet de plan
 local d'urbanisme (PLU) d'Heuqueville : Le Havre Seine Métropole (direction urbanisme,
 habitat et affaires immobilière) 19 rue Georges Braque 76085 Le Havre Cedex, jusqu'au
 18 septembre inclus et au 30 rue Richelieu, 76600 Le Havre à partir du 21 septembre
 2020 ;
 - ou en les envoyant à l'adresse e-mail suivante : pluheuqueville@lehavremetro.fr
 En outre, le commissaire enquêteur assure quatre permanences afin de recevoir les
 observations du public à la mairie d'Heuqueville, aux jours et heures ci-dessous :
- le mercredi 9 septembre 2020, de 15h à 18h,
- le mardi 22 septembre 2020, de 9h à 12h,
- le jeudi 1^{er} octobre 2020, de 14h à 17h,
- le samedi 10 octobre 2020, de 9h à 12h.
 Compte-tenu de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, des mesures particu-
 lières sont demandées au public :
 - privilégier la consultation du dossier et la transmission d'observations par voie dé-
 matérielisée ;
 - respect des mesures de distanciation sociale ;
 - désinfection des mains avant d'accéder à la salle de permanence ;
 - port du masque obligatoire ;
 - apporter un stylo personnel.
 Le commissaire enquêteur, lors de ses permanences, se réserve le droit de refuser
 l'accès à toute personne présentant des symptômes (fièvre, respiration difficile, toux,...)
 ou ne respectant pas les mesures de sécurité sanitaire.
 L'élaboration du PLU a conduit à réaliser une évaluation environnementale consultable
 dans le rapport de présentation du dossier d'enquête publique du projet de PLU.
 A l'issue de l'enquête, le projet de plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour
 tenir compte des avis qui ont été joints au dossier ainsi que des observations et pro-
 positions du public et du commissaire-enquêteur, sera soumis à l'approbation du conseil
 communautaire de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.

**COMMUNAUTE URBAINE
LE HAVRE SEINE METROPOLE****2^{ème} AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
RELATIVE AU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME
D'ETAINHUS**

Par arrêté n° 20200150 du 17/08/2020, le Président de la Communauté urbaine Le
 Havre Seine Métropole a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur les dispositions
 du projet de plan local d'urbanisme (PLU) d'Etainhus arrêté par le conseil communa-
 taire du 10 octobre 2019.
Cette enquête se déroulera du mercredi 9 septembre 2020 (18h) au samedi 10
octobre 2020 inclus (12h), soit une durée de 32 jours.
 A cet effet, le Tribunal Administratif de Rouen a désigné Madame Sylvie BONHOMME
 en qualité de commissaire-enquêteur.
 Pendant l'enquête, les pièces du dossier d'enquête et les registres d'enquête, seront
 tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture :
 - à l'hôtel de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, du lundi au vendredi
 de 8h à 18h (situé au 19 rue Georges Braque, 76600 Le Havre jusqu'au 17 septembre
 inclus et au 30 rue Richelieu, 76600 Le Havre à partir du 20 septembre 2020),
 - à la mairie d'Etainhus, le mardi de 16h à 18h30, le jeudi de 14h à 17h et le vendredi
 de 9h à 12h.
 Le dossier d'enquête sera également consultable :
 - sur un poste informatique mis à disposition aux mêmes jours et heures à l'hôtel de
 la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole,
 - sur le site internet de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole
 (lehavreseinemetropole.fr).
 Le public pourra prendre connaissance du dossier et transmettre ses observations et
 propositions :
 - en les consignants sur les registres d'enquête,
 - ou en les adressant par écrit à Madame la commissaire-enquêtrice du projet de plan
 local d'urbanisme (PLU) d'Etainhus : Le Havre Seine Métropole (direction urbanisme,
 habitat et affaires immobilière) 19 rue Georges Braque 76085 Le Havre Cedex, jusqu'au
 18 septembre inclus et au 30 rue Richelieu, 76600 Le Havre à partir du 21 septembre
 2020 ;
 - ou en les envoyant à l'adresse e-mail suivante : pluetaihus@lehavremetro.fr
 En outre, la commissaire-enquêtrice assure quatre permanences afin de recevoir les
 observations du public à la mairie d'Etainhus, aux jours et heures ci-dessous :
- le mercredi 9 septembre 2020, de 18h à 20h,
- le mercredi 16 septembre 2020, de 18h à 20h,
- le lundi 28 septembre 2020, de 18h à 20h,
- le samedi 10 octobre 2020, de 9h à 12h.
 Compte-tenu de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, des mesures particu-
 lières sont demandées au public :
 - privilégier la consultation du dossier et la transmission d'observations par voie dé-
 matérielisée ;
 - respect des mesures de distanciation sociale ;
 - désinfection des mains avant d'accéder à la salle de permanence ;
 - port du masque obligatoire ;
 - apporter un stylo personnel.
 La commissaire-enquêtrice, lors de ses permanences, se réserve le droit de refuser
 l'accès à toute personne présentant des symptômes (fièvre, respiration difficile, toux,...)
 ou ne respectant pas les mesures de sécurité sanitaire.
 A l'issue de l'enquête, le projet de plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour
 tenir compte des avis qui ont été joints au dossier ainsi que des observations et pro-
 positions du public et de la commissaire-enquêtrice, sera soumis à l'approbation du
 conseil communautaire de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.

**COMMUNAUTE URBAINE
LE HAVRE SEINE METROPOLE****2^{ème} AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
RELATIVE AU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME
D'EPRETOT**

Par arrêté n° 20200152 du 17/08/2020, le Président de la Communauté urbaine Le
 Havre Seine Métropole a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur les dispositions
 du projet de plan local d'urbanisme (PLU) d'Epreot arrêté par le conseil communautaire
 du 21 novembre 2019.
Cette enquête se déroulera du jeudi 10 septembre 2020 (15h) au lundi 12 octobre
2020 inclus (18h), soit une durée de 33 jours.
 A cet effet, le Tribunal Administratif de Rouen a désigné Madame Ghislaine CAHARD
 en qualité de commissaire-enquêtrice.
 Pendant l'enquête, les pièces du dossier d'enquête et les registres d'enquête, seront
 tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture :
 - à l'hôtel de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, du lundi au vendredi
 de 8h à 18h (situé au 19 rue Georges Braque, 76600 Le Havre jusqu'au 17 septembre
 inclus et au 30 rue Richelieu, 76600 Le Havre à partir du 20 septembre 2020),
 - à la mairie d'Epreot, le lundi et le jeudi de 16h à 18h00.
 Le dossier d'enquête sera également consultable :
 - sur un poste informatique mis à disposition aux mêmes jours et heures à l'hôtel de
 la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole,
 - sur le site internet de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole
 (lehavreseinemetropole.fr).
 Le public pourra prendre connaissance du dossier et transmettre ses observations et
 propositions :
 - en les consignants sur les registres d'enquête,
 - ou en les adressant par écrit à Madame la commissaire-enquêtrice du projet de plan
 local d'urbanisme (PLU) d'Epreot : Le Havre Seine Métropole (direction urbanisme,
 habitat et affaires immobilière) 19 rue Georges Braque 76085 Le Havre Cedex, jusqu'au
 18 septembre inclus et au 30 rue Richelieu, 76600 Le Havre à partir du 21 septembre
 2020 ;
 - ou en les envoyant à l'adresse e-mail suivante : pluepreot@lehavremetro.fr
 En outre, la commissaire-enquêtrice assure quatre permanences afin de recevoir les
 observations du public à la mairie d'Epreot, aux jours et heures ci-dessous :
- le jeudi 10 septembre 2020, de 15h à 18h,
- le samedi 19 septembre 2020, de 9h à 12h,
- le jeudi 1^{er} octobre 2020, de 15h à 18h,
- le lundi 12 octobre 2020, de 15h à 18h.
 Compte-tenu de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, des mesures particu-
 lières sont demandées au public :
 - privilégier la consultation du dossier et la transmission d'observations par voie dé-
 matérielisée ;
 - respect des mesures de distanciation sociale ;
 - désinfection des mains avant d'accéder à la salle de permanence ;
 - port du masque obligatoire ;
 - apporter un stylo personnel.
 La commissaire-enquêtrice, lors de ses permanences, se réserve le droit de refuser
 l'accès à toute personne présentant des symptômes (fièvre, respiration difficile, toux,...)
 ou ne respectant pas les mesures de sécurité sanitaire.
 A l'issue de l'enquête, le projet de plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour
 tenir compte des avis qui ont été joints au dossier ainsi que des observations et pro-
 positions du public et de la commissaire-enquêtrice, sera soumis à l'approbation du
 conseil communautaire de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
INTER CAUX VEXIN****AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE****Portant sur la modification de droit commun n°2 du
Plan local d'urbanisme (P.L.U.) de la COMMUNE de LA
HOUSSAYE-BERANGER**

Le président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin (C.C.I.C.V.) a prescrit
 par arrêté n°U-2020-25 en date du 06 août 2020 l'ouverture d'une enquête publique
 portant sur le **projet de modification de droit commun n°2 du Plan local d'urbanisme
 (P.L.U.) de la commune de LA HOUSSAYE-BERANGER, du lundi 28 septembre 2020,**
9 h 00, au mardi 27 octobre 2020, 19 h 00.
 La présidente du tribunal administratif de ROUEN a désigné M. Jacques LAMY, ingénieur
 territorial retraité, en qualité de commissaire enquêteur.
 Le dossier d'enquête publique du projet de modification de droit commun n°2 du P.L.U.
 ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, paraphés par le commissaire
 enquêteur seront tenus à la disposition du public :
à la mairie de La Houssaye-Beranger aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :
 le lundi et le jeudi de 17 h 30 à 19 h 00.
Le dossier d'enquête publique est aussi disponible sur le site Internet de la Com-
munauté de Communes Inter Caux Vexin (www.intercauxvexin.fr, rubrique "En-
quêtes publiques").
 Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les ob-
 servations à la mairie de LA HOUSSAYE-BERANGER aux jours et heures suivants :
 - le lundi 28 septembre de 9 h 00 à 12 h 00
 - le samedi 10 octobre de 9 h 00 à 12 h 00
 - le mardi 27 octobre de 16 h 00 à 19 h 00
 Une permanence téléphonique sera également assurée le **mardi 13 octobre de 15h00**
à 17h00. Pour cette permanence téléphonique, la prise de rendez-vous préalable est
 obligatoire et à effectuer au 02.35.23.13.37.
 Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur les regis-
 tres. Elles peuvent également être adressées au commissaire enquêteur par écrit à
 l'adresse suivante : Mairie, place André-Martin, 76690 LA HOUSSAYE-BERANGER ou par
 voie dématérialisée via un registre en ligne sur le site de la Communauté de Commu-
 nes : rubrique « enquêtes publiques ».
 Dès publication du présent avis, toute personne pourra sur demande écrite et à ses
 frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la C.C.I.C.V., pôle
 de Martainville, 190, route du Château, 76116, MARTAINVILLE-EPREVILLE. Tél :
 02.35.23.13.37
 30 jours après la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire
 enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie et à la C.C.I.C.V., pôle de
 Montville et pôle de Martainville, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ils seront
 également consultables sur le site Internet de la Communauté de Communes à l'adresse
 www.intercauxvexin.fr pendant une année. Après la procédure d'enquête publique, le
 projet de modification de droit commun n°2 du PLU, éventuellement modifié pour tenir
 compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du com-
 missaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.
 Site de la C.C.I.C.V. : www.intercauxvexin.fr

Commune de MOTTEVILLE**Elaboration du P.L.U.
ENQUETE PUBLIQUE****1^{er} AVIS**

Le public est informé de ce que par arrêté municipal en date du 1^{er} septembre 2020, il
 a été décidé de procéder à l'enquête publique sur les dispositions de l'élaboration du
 PLU de la commune de MOTTEVILLE.

L'enquête se déroulera à la mairie pendant une durée de 30 jours, du 1^{er} au 30 octobre 2020. Le dossier pourra être consulté en mairie de MOTTEVILLE, les mardis et jeudis, entre 13 h 30 et 16 h 30, et les samedis, entre 9 h 30 et 11 h 30.

M^{me} Mireille AUGÉ a été désignée commissaire enquêtrice titulaire.

Les personnes qui auraient des observations à formuler sont invitées, soit à les consigner sur le registre d'enquête mis à leur disposition à la mairie aux jours et heures susvisés, soit à les adresser au commissaire enquêteur en mairie par écrit ou par mail à l'adresse suivante : mairie de MOTTEVILLE 76970 (mairie.sg.motteville@wanadoo.fr) Le dossier soumis à enquête publique sera également accessible en ligne durant toute la durée de la procédure sur le site : motteville-infos.fr

M^{me} Mireille AUGÉ, commissaire enquêtrice, recevra à la mairie :

- le samedi 10 octobre, de 9 h à 12 h
- le vendredi 30 octobre, de 15 h à 18 h.

Elle assurera une permanence téléphonique le lundi 19 octobre, de 13 h 30 à 15 h 30. Il conviendra à cet effet de prendre rendez-vous au préalable, auprès de la mairie (02.35.96.82.67).

Compte-tenu de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, il conviendra de respecter les contraintes réglementaires en vigueur au début de l'enquête.

La commissaire enquêtrice, lors de ses permanences, se réserve le droit, de refuser l'accès à toute personne présentant des symptômes (fièvre, respiration difficile, toux...) ou ne respectant pas les mesures de sécurité sanitaire.

Le rapport de la commissaire enquêtrice ainsi que ses conclusions motivées seront tenus à la disposition du public à la mairie, un mois après clôture de l'enquête.

APPELS D'OFFRES AVEC PROCÉDURE ADAPTÉE

Commune de GREMONVILLE

APPEL D'OFFRES AVEC PROCEDURE ADAPTEE

Restauration (Phase 1) de l'église Saints-Pierre-et-Paul de la commune de GREMONVILLE : restauration des élévations du clocher, reprises ponctuelles de couvertures, réseau d'évacuation des EP enterré et à mise aux normes sécurité incendie et électricité

Identification de l'acheteur : commune de GREMONVILLE - 165, route de Rouen, 76970 GREMONVILLE. Siret : 217 603 257 00015.

Adresse du profil d'acheteur : <https://marchespublics.adm76.com>

Objet du marché : restauration (Phase 1) de l'église Saints-Pierre-et-Paul de la commune de GREMONVILLE : restauration des élévations du clocher, reprises ponctuelles de couvertures, réseau d'évacuation des EP enterré et à mise aux normes sécurité incendie et électricité.

Type de marché : travaux.

Présentation des lots : lot 1 - maçonnerie pierre de taille ; lot 2 - couverture ; lot 3 - vitraux ; lot 4 - menuiserie bois.

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : jeudi 15 octobre 2020 à 18 heures.

Horaires d'ouverture de la mairie : mardi / jeudi (13 h 30 à 18 h 00) et vendredi (13 h 30 à 18 h 30).

Visite obligatoire : prendre RDV, par mail, auprès de la mairie (mairie-sg.gremonville@wanadoo.fr)

SOCIÉTÉS ET FONDS DE COMMERCE

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Suivant AGE en date du 1^{er} août 2020, le siège social de la SCI PERLE, immatriculée sous le n° 807 659 487 RCS LE

HAVRE, est transféré du 328, rue Félix-Faure, 76620 LE HAVRE, au 131, boulevard de Strasbourg, 76600 LE HAVRE, à compter du 1^{er} août 2020. Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la S.A.S.U :

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Dénomination : SFN DECO.

Siège social : 15, rue François-Arago, 76100 ROUEN.

Objet : travaux de peinture et vitrerie, pose de revêtement de sol.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S de ROUEN.

Capital : 5.000 euros.

Président : M. Rachid REZZOUK, né le 05 juillet 1977 à Tizi Ouzou (Algérie), demeurant 6, rue du Champ-de-Mars, 76000 ROUEN, nommé pour une durée indéterminée.

EURO-ALIMENTATION Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 10 euros Siège sodal : 2 bis, place de l'Eglise 76800 SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY RCS : ROUEN 887 925 048

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associée unique du 28 août 2020 :

- Il a été décidé la nomination de M. Murat TOSUN au poste de président, suite à la démission de Mme Nuray TOSUN de ses fonctions de présidente. En conséquence, l'article 12-1 des statuts a été modifié comme suit :

Suite au procès-verbal du 28 août 2020, M^{me} Nuray TOSUN démissionne de son poste de présidente et M. Murat TOSUN est nommé président pour une durée indéterminée.

- Il a été décidé de modifier l'objet social à compter du 28 août 2020. En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

- **Ancienne mention :** restauration rapide, fabrication distribution du pain et du pain congelé, commerce des produits alimentaires - de matériels - équipements et accessoires.

- **Nouvelle mention :** fabrication et distribution du pain et du pain congelé, commerce des produits alimentaires - de matériels - équipements et accessoires.

Mentions seront faites au RCS de Rouen

Pour avis.

SCI EUROPAC SCI au capital de 1.000 euros Siège social : rue Désiré-Granet 76800 SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY 528 850 241 RCS ROUEN

Aux termes d'une décision extraordinaire en date du 13/08/2020, l'associé unique a décidé :

- La transformation de la société en Société par Actions Simplifiée ;

- Le changement de dénomination sociale en SAS EUROPAC ;

- La modification de l'objet social ;

- L'adoption des statuts de la société sous sa nouvelle forme ;

- La désignation du président de la société sous sa nouvelle forme.

La durée de la société, son exercice social et son siège social demeurent inchangés.

Mentions nouvelles :

Forme sociale : SAS.

Dénomination sociale : SAS EUROPAC.

Président : DS SMITH PACKAGING France, anciennement gérant.

Objet social : l'étude, la fabrication, la transformation et la vente de tous emballages en carton ou en autre matière et de tous produits liés à la confection ou à l'utilisation d'un emballage ; la participation dans toutes entreprises de même objet ou d'objet similaire ou connexe et plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

Mention sera faite au RCS de ROUEN.

Pour avis.

Le représentant légal

Suivant assp du 25 août 2020, il a été constitué une société civile dénommée : SEA-Up.

Siège : 148, boulevard Maritime - GRAND-COURONNE (76530).

Capital : 100.000 euros divisé en 10.000 parts sociales de 10 € chacune.

Montant des apports en numéraire : SEA-invest France : 67.000 € - NatUp : 33.000 €.

Durée : 99 ans.

Objet : la société a pour objet sur le territoire administré par le Grand Port Maritime de ROUEN, hors bord à quai, et dans le département de Seine-Maritime (76) et des communes limitrophes : l'acquisition, la prise à bail ou en convention d'occupation temporaire (y compris convention de terminal) ou en concession, la location-vente, la propriété ou la copropriété de tous terrains, immeubles ou autres biens immobiliers ; la construction sur tout terrain d'immeubles à usage commercial, industriel, professionnel ou mixte, en ce compris toute opération d'agrandissement ou d'amélioration ou de changement d'affectation d'un immeuble ; l'administration, la location, la mise en valeur et l'exploitation de ces biens immobiliers ; les opérations de vente ou de transfert des immeubles détenus en propriété ; l'obtention de tous crédits et facilités de caisse avec ou sans garantie ou hypothèque, la prise en crédit-bail des biens ci-avant.

Gérance : Philippe PICARD, demeurant 51, rue des Tennerolles à SAINT-CLOUD (92210).

Clause d'agrément : agrément donné par les associés statuant à la majorité qualifiée.

Immatriculation : RCS ROUEN.

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DANIEL BELLIER Société par actions simplifiée au capital de 202.916.50 euros Siège social : 8, rue Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny 76600 LE HAVRE RCS LE HAVRE B 403 449 598

AVIS DE MODIFICATION

Par l'assemblée générale ordinaire en date du 13 avril 2020, les mandats des commissaires aux comptes titulaires (Mel Audit) et suppléant (Fabrice CASTEL) n'ont pas été renouvelés compte tenu des nouveaux seuils. Pour avis.

Suivant procès-verbal d'assemblée de la société MICHEL FRANCIS, Société civile immobilière, capital de 500.500 € à HARFLEUR (Seine-Maritime) - 32, rue de la République - n° SIREN 751292251 RCS LE HAVRE, en date du 13/06/2020, enregistré au SPF-E LE HAVRE 1, le 03/07/2020, réf 2020 N 499, reçu 125 €, il résulte que M^{me} Claire Elisabeth Francine BONVILLAIN épouse REYMOND, dt à ALES (30100) - 9, rue Raymond-Layrisse, a été nommée, à compter du 13/06/2020, co-gérante.

Pour avis.

La gérance

**ISO 76
SASU au capital de 5.000 euros
Siège : 11, avenue du Clairval -
GI- 76170 LILLEBONNE
847 948 882 RCS LE HAVRE**

Aux termes de l'AGE du 14/05/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 193, avenue Henri-Barbusse, 93700 DRANCY.

La société sera radiée du RCS du HAVRE et elle fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de BOBIGNY.

SCPP SARL au capital de 10.200 € Siège social : 105, allée Paul-Langevin, Immeuble Edison 76230 BOIS-GUILLAUME RCS de ROUEN 324 285 592

L'assemblée générale extraordinaire du 31/08/2020 a décidé à compter du 08/04/2021 de proroger la durée de la société de 20 ans soit jusqu'au 07/04/2041. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Modification au RCS de ROUEN.

François de MASCUREAU

DIVERS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Information préalable (article 1397 a) 3 c.civ.).

Suivant acte reçu par Maître Xavier LÉVÉQUE, notaire associé membre de la Société Civile Professionnelle "Frédéric FOUCHER, Xavier LÉVÉQUE et Jean-Baptiste LANFRANCHI" titulaire d'un Office notarial dont le siège est à LE HAVRE (Seine-Maritime) - 28, rue Jules-LECESNE, le QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT, M. Reynald MICHEL et M^{me} Magalie HORRIE, son épouse, demeurant ensemble à LE HAVRE (Seine-Maritime) - 6, rue de Montaigne, mariés sous le régime de la communauté légale réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de AULT le 22 mai 1976 ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle. Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Xavier LÉVÉQUE - 28, rue Jules-Lecesne, 76600 LE HAVRE, où il est fait élection de leur domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis.